

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*

Séance du 29 septembre 2015

\*\*\*\*\*

N° 2015- 17

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil quinze, le 29 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Société DRIMM, à MONTECH, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	10	
<b>Date de la convocation :</b>	10 septembre 2015	

**Présents :** Mme BOURDONCLE, MAGNANI MM. ALAZARD, ALBUGUES, BERTELLI, BONSANG, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, MOLLE, WEILL.

**Absents excusés :** Mme BAREGES MM BEQ, BESIERS, BONHOMME, DEPRINCE, GAILLARD (Payeur Départemental).

**Assistaient à la séance :** M CHANRION (Communauté de Communes du Quercy Caussadais),  
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Départemental),  
Mme MOULIS et M. BARON (Syndicat Départemental).

**OBJET :** Compétences optionnelles – Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron  
– Décision de gestion

### Rapport annuel sur la qualité et le prix du service (R P Q S)

En application du décret 2000-404 du 11 mai 2000, le service public d'élimination des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service sur la base d'indicateurs techniques et financiers fixés par le décret.

Ce rapport concerne donc strictement la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour laquelle la compétence « Elimination des déchets » a été transférée en totalité au Syndicat.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte du rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service « déchets ménagers » sur le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.



Fait et délibéré le 29 septembre 2015

Le Président,

Michel WEILL